

ment à ce Gouvernement, un gouvernement moribond, l'abandon sans condition des droits du peuple. Or, durant ce délai d'une ou deux années, cette année de prolongation légale et l'autre année, que naturellement lui donne la constitution—il n'y a dans ce message aucune disposition fixant la date des élections—plusieurs de nous disparaîtront de cette Chambre. Il y aura dès vacances. Le parti au pouvoir aura-t-il le droit de remplir le Sénat de ses partisans?

Quelle protection y a-t-il dans ce message pour les principes libéraux dans notre pays? Et il n'y a aucun doute que nos bons amis les conservateurs tireront parti de cette prolongation, et si la guerre dure encore un an ou deux—elle peut durer trois ou quatre ans, puisqu'il y a eu auparavant une guerre de trente ans, une guerre de cinq ans, une guerre de sept ans—peu de nous survivront, et le Gouvernement actuel pourra remplir cette Chambre de ses créatures, et le parti libéral ne représentera plus ici l'opinion publique. Je dis que la chose ne devrait pas être tolérée, et je prétends que si nous avons quelques amis dans la Chambre des communes anglaise, lorsqu'ils étudieront le présent bill et lorsque cette matière sera soumise à l'attention des autorités britanniques, le parlement anglais, indépendamment de toute politique, devrait insérer dans la mesure une disposition grâce à laquelle le parti libéral sera protégé. Je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. Il a déjà fait cela, il a modifié des messages qui avaient été transmis à la Chambre impériale pour son approbation ou son adoption. Je prétends et déclare que si le parti libéral veut se protéger, il est trop tard pour agir ici; mais il peut encore le faire dans l'enceinte de la Chambre des communes anglaise; et alors le Gouvernement actuel ne pourra pas s'adresser au pays et lui dire: "Oh, les grits, les libéraux, nous ont forcé à faire des élections; ils n'ont voulu nous accorder une prolongation qu'à des conditions que nous ne pouvions pas accepter et conséquemment nous nous adressons à vous". Le chef de l'opposition dans la Chambre des communes a dit clairement au leader du Gouvernement et à la Chambre qu'il ne voulait pas se prêter à pareille manigance, qu'il ne voulait pas donner au Gouvernement la chance d'aller devant les électeurs et leur dire: "Oh! ces grits déloyaux n'ont pas voulu nous accorder une prolongation de terme, et il nous ont contraints à faire des élections". J'irai plus loin et je dirai que malgré tous les dangers que j'ai signalés à cette Chambre et au pays, je voterai pour la prolongation, mais avec l'espérance que l'on

entendra dans l'enceinte de cette Chambre des voix qui parleront pour la protection des droits que nous sommes obligés de négliger dans ces circonstances regrettables. J'espère que des voix puissantes se feront entendre pour défendre la cause du parti libéral de notre pays et empêcher le parti conservateur de dire: "Oh! ces grits déloyaux nous ont forcés à faire des élections". Dans ces conditions et pour ces raisons, qu'il est dur pour un homme qui a foi dans les principes démocratiques, qui croit que tous les pouvoirs d'administration, tous les pouvoirs de nomination émanent du peuple, il est dur, dis-je, pour cet homme de renoncer à ses principes, et ici je corrobore ce qu'a dit l'honorable chef de l'opposition dans cette Chambre lorsqu'il a exprimé l'espérance que le Gouvernement, après avoir obtenu cette prolongation de pouvoir, n'en abusera pas au détriment d'intérêts autres que les siens. J'approuve cette assertion, et j'ajouterai que j'avertis le pays qu'il y a eu au Sénat quelqu'un qui était capable de dire au Gouvernement qu'il ne doit pas abuser du pouvoir qui lui sera confié pour l'espace des prochains douze mois ou de deux années.

L'honorable M. LEGRIS: Puis-je savoir du leader de cette Chambre s'il objecte à l'ajournement du débat?

L'honorable M. LOUGHEED: Je dirai à mon honorable ami que, à mon avis, la Chambre désire disposer du sujet immédiatement.

Quelques VOIX: Oui, assurément.

L'honorable M. LEGRIS: Je ne veux pas ennuyer les membres de cette Chambre. Je désire simplement dire que, ne connaissant pas parfaitement la langue anglaise, j'aimerais mieux exprimer mes vues sur cette question dans ma langue maternelle: Maintenant, honorables messieurs, la position qui est faite aux membres de cette Chambre est assurément bien difficile et délicate, puisque les deux leaders se sont donné la main pour approuver la résolution qui est maintenant devant ce Sénat. Mais depuis que j'ai l'honneur d'occuper un siège dans cette Chambre, j'ai toujours compris, et je crois encore, qu'un sénateur doit être au-dessus des partis politiques, doit garder sa parfaite indépendance et ne pas craindre d'exprimer son opinion, même à l'encontre de celle des chefs des partis. Je dois dire ici que j'aurais préféré faire les quelques remarques que je dois faire maintenant lors du débat sur l'adresse. Mais vous savez tous, messieurs, que ce débat